

Informations de base	
2003/0064(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	Procédure terminée
Programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA-formation): prolongation jusqu'en 2006	
Modification Décision No 163/2001/EC 1999/0275(COD)	
Subject 3.30.01.02 Programmes et actions dans le secteur audiovisuel	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	VATTIMO Gianni (PSE)	19/05/2003
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets		
	JURI Juridique et marché intérieur	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Agriculture et pêche	2578	2004-04-26
	Education, jeunesse, culture et sport	2503	2003-05-05
Commission européenne	Education, jeunesse, culture et sport	2545	2003-11-24
	DG de la Commission	Commissaire	
	Éducation, jeunesse, sport et culture		

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
16/04/2003	Publication de la proposition législative	COM(2003)0188 	Résumé
05/05/2003	Débat au Conseil		
12/05/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
24/11/2003	Débat au Conseil		Résumé
27/01/2004	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
27/01/2004	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A5-0027/2004	
12/02/2004	Décision du Parlement, 1ère lecture	T5-0090/2004	Résumé
12/03/2004	Publication de la proposition législative modifiée	COM(2004)0176 	Résumé
26/04/2004	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
29/04/2004	Fin de la procédure au Parlement		
30/04/2004	Signature de l'acte final		
30/04/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2003/0064(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Modification Décision No 163/2001/EC 1999/0275(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0027/2004	27/01/2004	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0090/2004 JO C 097 22.04.2004, p. 0575-0601 E	12/02/2004	Résumé

Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé

Document de base législatif	COM(2003)0188 	16/04/2003	Résumé
Proposition législative modifiée	COM(2004)0176 	12/03/2004	Résumé
Document de suivi	COM(2008)0245 	08/05/2008	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1163/2003 JO C 010 14.01.2004, p. 0008-0010	24/09/2003	
CofR	Comité des régions: avis	CDR0166/2003 JO C 023 27.01.2004, p. 0024-0024	09/10/2003	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2004/0845
JO L 195 02.06.2004, p. 0001-0001

Résumé

Programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA-formation): prolongation jusqu'en 2006

2003/0064(COD) - 29/04/2004 - Acte final

OBJECTIF : prolonger le programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA Formation - 2001/2005). ACTE LÉGISLATIF : Décision 845/2004/CE du Parlement européen et du Conseil, modifiant la décision 163/2001/CE. CONTENU : le Conseil a adopté deux décisions du Parlement et du Conseil, telles que modifiées en première lecture par le Parlement européen, prorogeant tels quels pour 2006 les actuels programmes MEDIA-Formation et MEDIA Plus. Le programme MEDIA-Formation est un programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels. La décision stipule que la Commission présentera un rapport d'évaluation complet et détaillé concernant le programme "MEDIA-formation" pour le 31 décembre 2005 au plus tard, de manière à permettre au Parlement européen et au Conseil d'examiner la proposition relative à un nouveau programme MEDIA Formation, qui devrait démarrer en 2007. L'enveloppe financière est fixée 59,4 millions EUR de façon à permettre de tenir compte de l'incidence de l'élargissement en 2004 et en 2005. ENTRÉE EN VIGUEUR : 30/04/2004.

Programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA-formation): prolongation jusqu'en 2006

2003/0064(COD) - 12/02/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Gianni VATTIMO (PSE, I), le Parlement européen a approuvé la proposition sous réserve d'amendements. Le Parlement juge essentiel que la Commission présente un rapport d'évaluation complet et détaillé concernant le programme MEDIA Plus pour le 31 décembre 2005 au plus tard, en temps voulu pour que l'autorité législative puisse examiner la proposition relative à un nouveau programme MEDIA Plus qui devrait démarrer en 2007 et pour que l'autorité budgétaire puisse évaluer la nécessité du nouveau cadre financier. Le Parlement demande également qu'un montant de 2 millions d'euros soit ajouté à l'enveloppe financière générale du programme pour l'UE à 25 (59,4 mios EUR au lieu de 57,4 mios EUR). Cette augmentation est conforme à la proposition de la Commission de modification des montants de référence des programmes de dépenses adoptés selon la procédure de codécision, pour tenir compte de l'élargissement.

Programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA-formation): prolongation jusqu'en 2006

2003/0064(COD) - 16/04/2003 - Document de base législatif

OBJECTIF : prolonger le programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA Formation - 2001/2005). **CONTENU :** le programme arrivera à son terme à un moment où des transformations majeures interviendront dans la structure et le fonctionnement de l'Union européenne. Plusieurs éléments importants feront certainement évoluer l'action communautaire dans le secteur de l'audiovisuel: l'Union européenne accueillera dix nouveaux États membres, la Conférence intergouvernementale produira des résultats inspirés de la Convention sur l'avenir de l'Europe, un nouveau Parlement européen sera élu et une nouvelle Commission sera nommée. Le secteur audiovisuel européen sera lui aussi affecté par ces changements, auxquels le programme devra s'adapter. Cependant, il n'est pas possible à l'heure actuelle de prédire avec exactitude la portée et la forme de ces évolutions futures. Pour autant, il est essentiel d'assurer la continuité de l'aide communautaire au secteur et d'éviter toute perturbation des dispositifs qui soutiennent les objectifs communautaires définis dans le traité. En outre, les actions concernées touchent un grand nombre de professionnels du secteur audiovisuel européen. Dans ces circonstances, la Commission européenne propose : - que le programme actuel soit prolongé tel quel en 2006; - de porter le budget global du programme MEDIA Formation à 57,4 mios EUR.

Programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA-formation): prolongation jusqu'en 2006

2003/0064(COD) - 08/05/2008

Ce rapport vise à évaluer les résultats des programmes MEDIA plus et MEDIA Formation. Pour rappel, ces programmes portent sur la période 2001-2006. Leur objectif principal est d'améliorer la compétitivité de l'industrie audiovisuelle européenne, de rééquilibrer les différences entre les marchés et de favoriser la circulation des œuvres en dehors de leur pays d'origine.

Les conclusions principales du rapport sont les suivantes :

Difficultés conjoncturelles et structurelles : le plus important défi pour le programme a été l'entrée de 10 nouveaux États membres. Cet élargissement a accentué l'hétérogénéité du marché européen. Les capacités d'investissement et les aides publiques sont bien plus faibles dans ces pays que dans le reste de l'Europe. Un autre grand défi est le développement rapide des nouvelles technologies, et notamment du numérique. Dans ce domaine, la situation de la distribution cinématographique européenne devient préoccupante. Les copies numériques de films existent, mais les films européens sont très peu présents sur les plateformes de diffusion numérique. Le marché européen de l'audiovisuel est caractérisé par une très forte fragmentation. La fragmentation est notamment liée à la diversité linguistique et culturelle des différents États. Le secteur de la production demeure également très fragmenté. Il rassemble beaucoup de petites structures peu intégrées, dont la survie est toujours précaire. Le manque de formation des professionnels européens de l'audiovisuel engendre une absence de stratégie d'entreprise à l'échelle européenne, pourtant essentielle à l'introduction des nouvelles technologies. En amont, l'industrie européenne de l'audiovisuel consacre trop peu de moyens au développement des projets (écriture, montage financier et établissement du plan de commercialisation). Cette étape est pourtant primordiale pour la qualité et le potentiel d'exportation des œuvres. En aval, le secteur de la distribution demeure fragmenté sur des bases nationales. Il est ainsi rendu moins compétitif, tant sur le marché mondial que sur le marché européen.

Conclusions générales sur la période 2001-2006 : de manière générale, le rapport montre que le programme a effectivement contribué à augmenter la formation, le développement de la dimension européenne de certains œuvres (incluant la phase de pré-production), à améliorer la compétitivité et la distribution des œuvres. Ainsi, les effets non financiers du programme MEDIA ont eu un impact prolongé et structuré sur tout le secteur et la circulation transnationale des œuvres dépend directement de la poursuite du financement européen. Le rapport montre que la mise en place décentralisée du programme MEDIA a été un moyen efficace de développer la connaissance du programme – même si l'efficacité dépend en grande partie des personnes en charge. Les effets durables les plus marquants du programme sont d'ordre qualitatif : renforcement des compétences, des réseaux, des

collaborations, connaissance du marché, présence sur les marchés internationaux. D'autres effets importants tels que l'augmentation de la circulation transnationale des œuvres sont cependant encore fortement dépendants de l'intervention européenne. En effet, l'arrêt du soutien pourrait entraîner la disparition de certaines formations, une réduction de la circulation transnationale des œuvres et une diminution de l'investissement dans des œuvres issues de pays à faible capacité de production, où MEDIA constitue un élément essentiel du financement des œuvres.

Recommandations : dans ce contexte, le rapport recommande les éléments suivants :

- **Poursuivre l'effort d'adaptation au marché:** par exemple, conserver la capacité d'adaptation du programme; se doter des moyens d'anticiper les évolutions du secteur; se doter d'un système d'indicateurs de suivi des performances du programme et de veille de marché ;
- **Adapter le dispositif aux contraintes de ses utilisateurs:** par exemple repenser et simplifier les modalités d'accès au programme; adapter les mesures d'intervention à la nature temporaire du secteur et concentrer les ressources humaines et organisationnelles de MEDIA sur l'accompagnement des bénéficiaires et le suivi des projets ;
- **Mieux exploiter le potentiel du réseau des MEDIA desks et antennes:** par exemple, développer un outil de mesure de la performance et doter les MEDIA desks et antennes d'outils et de moyens efficaces;
- **Ré-envisager les objectifs et modalités des mécanismes de rééquilibrage du marché, afin de renforcer leur pertinence et efficacité :** par exemple maintenir l'effort mené jusqu'ici en termes de rééquilibrage des marchés, approfondir la réflexion stratégique sur les objectifs poursuivis par la politique de rééquilibrage des marchés et revisiter l'échelle géographique pertinente (fin de l'échelle régionale, nouvelles catégories de pays) pour certaines lignes d'action (distribution sélective, distribution automatique etc);

En conclusion, les évaluations intermédiaires et l'évaluation finale des programmes MEDIA Plus et MEDIA-Formation confirment les résultats positifs de leurs actions pour le secteur audiovisuel européen. Elles réaffirment la pertinence des objectifs du programme ainsi que l'efficacité de ses actions en matière de renforcement de la compétitivité du secteur et de promotion de la diversité culturelle. Il y a donc lieu de poursuivre l'action, en s'adaptant à l'évolution des besoins du marché.

C'est ce à quoi s'attache le nouveau programme MEDIA 2007 (voir [COD/2004/0151](#)).

Programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA-formation): prolongation jusqu'en 2006

2003/0064(COD) - 24/11/2003

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la base de la révision à mi-parcours de la Commission des programmes audiovisuels MEDIA plus et MEDIA formation (2001-2005) ainsi que sur la base d'un document de la Présidence italienne. Ce document tire le constat de l'absence de cohérence des différentes politiques audiovisuelles et de leurs conséquences graves pour ce secteur, la concurrence des pays tiers en Europe étant notamment liée à l'insuffisance d'investissements de l'industrie dans la distribution, l'exploitation et le développement des œuvres. L'industrie européenne fait face en ordre dispersé à la multiplication des services audiovisuels grâce à l'introduction des technologies numériques. Trois thèmes de discussion ont été soumis au Conseil par la présidence : - l'intégration des nouveaux États membres dans les principales actions du programme MEDIA (formation, développement, distribution) : les États adhérents soutenus par une majorité d'Etats membres ont souhaité disposer d'une discrimination positive en faveur des futurs États membres sous la forme d'un assouplissement des critères d'éligibilité au financement de programmes audiovisuels, notamment en matière de formation, et de mesures transitoires préférentielles en faveur de ces États; - l'incorporation de la technologie numérique dans les actions du programme à travers le développement des projets pilotes actuels : la majorité des États membres a noté l'importance et la rapidité de développement de la technologie numérique dans le secteur audiovisuel; - l'accès des PME du secteur audiovisuel au financement, en partenariat avec la BEI ; une majorité d'États membres a noté les difficultés d'accès des PME à ce secteur, soulignant la précarité de leur situation financière, reposant fréquemment sur la réussite d'un seul projet. Le Commissaire Reding a indiqué qu'elle présenterait une proposition de décision de "nouvelle génération" au premier trimestre 2004 qui couvrira les aspects réglementaires et les politiques de soutien en faveur de l'audiovisuel pour la période 2007-2013 (MEDIA). Elle a souligné l'importance revêtue par cet instrument dans le passé, notant que 90% des films distribués hors de leur territoire d'origine avaient bénéficié du soutien de MEDIA ces dernières années. Deux propositions de décision portant prorogation de l'actuel programme MEDIA Plus pour la durée d'un an (2006) sont actuellement à l'étude du Conseil et du Parlement européen.

Programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA-formation): prolongation jusqu'en 2006

2003/0064(COD) - 12/03/2004 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission incorpore les deux amendements adoptés en première lecture qui visent à : - préciser que la Commission présente un rapport d'évaluation complet et détaillé concernant le programme "MEDIA-formation" pour le 31 décembre 2005 au plus tard, de manière à permettre au Parlement européen et au Conseil d'examiner la proposition relative à un nouveau programme d'action communautaire dans le domaine audiovisuel, annoncé pour 2004 et qui devrait démarrer en 2007; - modifier le budget proposé par la Commission en remplaçant le montant de 57,4 mios EUR par le montant de 59,4 mios EUR. Le montant supplémentaire de 2 mios EUR doit permettre de tenir compte de l'incidence de l'élargissement en 2004 et en 2005.